

Académie de Montpellier

Délégation à l'enseignement français en Andorre

PROJET D'ECOLE DU SOCLE Un collège et les écoles de son secteur de recrutement

Année scolaire 2017-2018

➤ Un territoire délimité par :

Les onze écoles françaises du système éducatif français en Andorre et le collège du lycée Comte de Foix en Andorre.

➤ Les spécificités qui permettent d'identifier *le projet de territoire* :

Le système éducatif français en Andorre est un modèle de gouvernance unique de l'enseignement français à l'étranger (le Co-prince français en principauté d'Andorre est le Président de la République française).

Par cette spécificité et en mettant en œuvre le décret de la convention du 11 juillet 2013, le système éducatif français est impacté directement par **les priorités pédagogiques** du Ministère de l'Education Nationale.

A ce titre, nous devons nous doter **d'une identité pédagogique** qui s'exprimera à travers un **projet de territoire** qui s'efforcera de rendre le meilleur service aux élèves qui nous sont confiés.

Pour ce faire, trois priorités pédagogiques sont définies :

- Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux en liaison avec l'enseignement du catalan.
- Développer la maîtrise de la langue orale en contexte de français langue de scolarisation.
- L'école, lieu de citoyenneté, de culture et d'émancipation.

Ces trois priorités sont **le dénominateur commun** aux écoles d'Andorre. Chaque école a le devoir de les prendre en compte dans son projet et son organisation pédagogique, de façon originale en fonction de son contexte particulier. Les entretiens individualisés entre la délégation et les directeurs seront des moments privilégiés pour accompagner les écoles sur ces enjeux pédagogiques.

La réussite à 100 % en CP (et son corollaire l'évaluation des progrès des élèves) est une priorité absolue. L'attention doit être aussi portée à l'enseignement des mathématiques en cycle 3 ainsi qu'à toutes les compétences à développer dans le domaine de la culture, de la santé, du sport et du développement durable.

L'école du numérique et l'école inclusive trouveront toute leur place dans le cadre de ces stratégies.

Dans un premier temps, faire tous ensemble dans chacune des écoles l'état des lieux actuel de l'enseignement de ces priorités permet à la fois de recenser les manques mais surtout de **valoriser** les actions et organisations spécifiques et efficaces.

Dans un deuxième temps, cela permet la prise en compte de ces données pour **définir** des axes de travail et des compétences prioritaires et de **construire** ainsi **les actions fortes du projet de territoire**. Il s'agit de produire des ressources pédagogiques au service de l'amélioration de la qualité de l'enseignement au sein de chaque école donc de chaque classe.

Dans un troisième temps, ces actions guideront **les projets d'école**. Le projet d'école continuera ainsi à avoir toute sa place, il explicitera la spécificité de l'école au regard de ses moyens, de ses partenariats et de son environnement.

Le projet de territoire contribue à la mutualisation des ressources pédagogiques entre les écoles et assure la continuité des enseignements vers le collège. Il a aussi vocation à assurer une solidarité effective entre les personnels. Il se doit d'être au service de la pratique professionnelle quotidienne, au service de la formation continue et contribue à étayer les pratiques pédagogiques lors des entretiens de carrière.

Ce projet de territoire inclut pleinement l'accompagnement pédagogique des corps d'inspection (1^{er} et 2nd degrés) mis à disposition par Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier ainsi que les orientations pédagogiques du ministère de l'éducation andorran : enseignement du catalan, ski scolaire, plan santé, «escoles verdes», prise en charge de la difficulté scolaire.

➤ **L'ambition de ce projet de territoire est d'assurer**

LA COHÉRENCE ET LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE JUSQU'À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

à travers un plan d'actions dont les axes principaux et les actions sont les suivants :

➤ **AXE 1** : Assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux en liaison avec l'enseignement du catalan :

Actions nouvelles :

- Mettre en place un cahier des charges et accompagner la conception des projets d'écoles.
- Développer la culture de l'évaluation : évaluations nationales et livret scolaire commun.
- Mettre en œuvre un plan de formation en lien avec les priorités nationales.
- Prévenir et lutter contre la difficulté scolaire : classes dédoublées, RASED, dispositif spécifique d'écoles.
- Assurer la continuité entre la maternelle et l'élémentaire, entre l'élémentaire et le collège : animations pédagogiques, conseils de cycles, liaisons inter-cycles.

• **AXE 2** : Développer la maîtrise de la langue orale en contexte de français langue de scolarisation.

Actions nouvelles :

- Piloter les groupes de travail de personnes ressources écoles et école-collège (PE FLE).
- Diffuser des outils, favoriser l'échange des bonnes pratiques en contexte multilingue.
- Encourager les projets innovants en contexte multilingue.
- Mettre en œuvre des actions de formation en lien avec les recommandations des Assises de la Maternelle

• **AXE 3** : L'école, lieu de citoyenneté, de culture et d'émancipation.

Actions nouvelles :

- Piloter pédagogiquement des projets ciblés :
Challenge du Co-Prince, Chorales, Théâtre, Ecoles Vertes
- Accompagner la mise en œuvre de programmations communes par niveau de classe inter-école en lien avec les programmes et l'enseignement du catalan.